

28, rue Zuber - B.P.7 68171 RIXHEIM CEDEX **Tél.**: 03 89 64 59 59 **Fax**: 03 89 44 47 07 www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX st.travaux@rixheim.fr

321 / VOI / 2025

<u>ARRÊTE</u>

<u>Portant autorisation d'occupation</u> du domaine public Place de la Jumenterie

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L 2213-1, L 2213-6 et L 2215-4 ainsi que le Code des Communes,
- Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
- Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
- Vu la demande de la Ville de RIXHEIM en date du 21 octobre 2025

Arrête:

<u>Article 1^{er}</u>: Les places de stationnement place de la Jumenterie, avec un marquage rouge, seront réservés pour la mise en place de l'unité mobile de prévention « M TA SANTE ».

<u>Article 2:</u> Aucune circulation de véhicules ne sera possible, dans l'emplacement réservé.

Article 3: La signalisation par panneaux B6a1, sera mise en place par le Centre technique municipal, à partir du vendredi 28 novembre.

<u>Article 4</u>: Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière aux frais de son propriétaire.

Article 5 : Ces mesures s'appliqueront du 1er au 03 décembre 8h00.

Article 6: Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

<u>Article 7</u>: Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur Richard PISZEWSKI, adjoint en charge du plan de circulation et de la sécurité de la route,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM,

- Ville de Rixheim, 28 rue Zuber, 68170 RIXHEIM,

Fait à RIXHEIM, le 30 octobre 2025

Le Maire

Rachel BAECHTEL

Publié sur le site internet de la commune de RIXHEIM le 3 1 0CT. 2025